

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86

Quorum 69

Votants 77

Suffrages exprimés : 77

### DATE DE CONVOCATION

11 juin 2021

### DATE D’AFFICHAGE

18 juin 2021

## Séance du 28 juin 2021

N°210628-41

L'an deux mil vingt et un, le 28 juin à 17h40, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

### Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Philippe CARREIN, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Hervé JOLLY, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Yves TASSE, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER.

### Etaient absents représentés par leur suppléant :

Pascal BAILLET représenté par Jacques THIOLLENT

Patrick VICTOR représenté par Antoine GODEFROY

### Etaient absents excusés avec pouvoir :

Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS

Isabelle COMONT a donné pouvoir à Jean-François BUREL

Valérie CORCEL a donné pouvoir à Philippe CABIN

Jean-Robert LANCHON a donné pouvoir à Jean-François BUREL

Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY

Marc MUSONI a donné pouvoir à Catherine BONS

Eric SIMON a donné pouvoir à André-Pierre BOURDON

Jean-Pierre THÉVENOT a donné pouvoir à Barbara LANGE

### Absents :

Emmanuel BOUST, Marie-Louise DOULET, Philippe DUFOUR, Patrice FAUCON, Rémi HEROUARD, Pierre-Yves JEGAT, David LAMBION, Pascal LARGILLET, René VIMONT

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Luc POLINSKI a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

**FINANCES – Zones industrielles – Décision modificative n°1/2021**

**N°41**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'article L.1612-11 du CGCT qui permet d'apporter en cours d'année des modifications au budget,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 3 juin 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 15 juin 2021,

**Le Conseil Communautaire,**  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- accepte les modifications présentées dans les tableaux ci-dessous :

**RECAPITULATIF DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1/2021 ZONES INDUSTRIELLES**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	84 053,00 €	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		73	IMPOTS ET TAXES	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	84 053,00 €
66	CHARGES FINANCIERES		78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>84 053,00 €</b>			<b>84 053,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		4562	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 432,00 €	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
4561	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
020	DEPENSES IMPREVUES		024	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	7 432,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	
			040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
		<b>7 432,00 €</b>			<b>7 432,00 €</b>

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,  
le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 41 - Séance du 28/06/21 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 01/07/21

Date de publication : 01/07/21 Le Président,

J. LHEUREUX



Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20210701-210628-41-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2021  
Date de réception préfecture : 01/07/2021

**DM n°1 ZONES INDUSTRIELLES**

SERVICE DEMANDEUR	CHAPITRE BUDGETAIRE		LIGNE BUDGETAIRE	S E N S	B U D G E T P R I M I T I F	D M n°1	E X P L I C A T I O N S
	Opération	Chapitre					
PAT	PAS D'OPERATION	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	60612 ENERGIE - ELECTRICITE	D	0,00 €	20 264,00 €	Facturation complémentaire suite aux travaux de réhabilitation des bâtiments Techman
PAT	PAS D'OPERATION	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	615221 BÂTIMENTS PUBLICS	D	327 260,72 €	63 789,00 €	Complément pour les travaux sur la ZA de Conteville suite à différents sinistres avec prise en charge par les assurances
JUR	PAS D'OPERATION	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75888 AUTRES	R	35 830,00 €	34 959,00 €	Vente aux enchères d'une machine à découper provenant du lot 6 de la ZA de Paluel
ECO	PAS D'OPERATION	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	R	0,00 €	7 432,00 €	
FIN	PAS D'OPERATION	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75822 PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE	R	369 600,00 €	49 084,00 €	
FIN	PAS D'OPERATION	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2115 TERRAINS BATIS	D	40 103,00 €	7 432,00 €	Equilibre de la DM